

Introduction générale

Qu'est-ce que le royaume séleucide?

Cette question ne relève pas d'une simple fausse naïveté. On sait bien qu'à partir de Séleucos, les rois séleucides régnerent de la Méditerranée à l'Oxos, qu'ils prolongèrent l'entreprise colonisatrice d'Alexandre, qu'ils imposèrent leur calendrier à une grande partie de l'Asie et, surtout, qu'ils constituèrent un des principaux royaumes de l'époque hellénistique. On sait aussi que l'histoire de ce pouvoir fut émaillée de violentes crises intérieures et de pertes territoriales spectaculaires, avant un retour de vigueur sous le règne d'Antiochos III suivi d'un affaiblissement progressif, accentué par les crises dynastiques, l'emprise orientale de Rome et l'effondrement territorial de la deuxième moitié du II^e siècle. Cependant, la tendance inconsciente de l'historiographie consista longtemps à minorer l'emprise territoriale séleucide. P. Bernard lui-même, dont les recherches furent si déterminantes pour l'exhumation de l'Asie centrale séleucide et gréco-bactrienne, affirmait récemment que les sécessions des satrapies orientales s'étaient « produites dans l'Asie centrale dès le milieu du III^e siècle, c'est-à-dire à peine plus de soixante ans après la fondation de l'empire par Séleucos I^{er} ¹ ». Sur le fond, cette affirmation est incontestable. Ce qui nous semble devoir être discuté, c'est l'appréciation qui l'accompagne. Les rois séleucides ont effectivement contrôlé un territoire qui s'étendait de la Syrie, puis de l'Asie Mineure, à la Bactriane pendant soixante ans. Mais c'est bien le fait que cette emprise sur des territoires si divers ait pu durer soixante ans qui constituait pour nous une énigme, une énigme qui justifiait que l'on tentât d'analyser le mode d'organisation territoriale du royaume séleucide et que l'on s'interrogeât sur la nature de ce pouvoir et sur son rapport à l'espace.

Le royaume séleucide a longtemps fait figure d'« homme malade » de l'Asie hellénistique, il a longtemps été tenu pour incapable de tenir un territoire dont il aurait hérité par hasard. L'histoire des renoncements territoriaux successifs serait le témoignage et le résultat de la faiblesse structurelle d'un pouvoir royal fondé sur une puissance militaire ponctuelle mais dénué de toute ambition administrative à moyen terme. Quelle différence avec le royaume lagide où les rois gréco-macédoniens avaient su s'inscrire dans une certaine continuité pharaonique et exploiter avec une rigueur sans pareille les ressources d'une riche *chôra*! Telle fut, dans

1. BERNARD, 1994a, p. 476.

ses grandes lignes, la thèse générale qui a parcouru l'historiographie hellénistique². Depuis deux décennies, cette image et ce contraste, longtemps dominants, ont toutefois été mis à mal par un ensemble de travaux et de réflexions qui ont largement contribué à modifier la perception que l'on pouvait avoir du royaume séleucide. Les recherches de P. Briant sur l'empire achéménide et sur les continuités achéméno-hellénistiques ont notamment permis d'inscrire le pouvoir séleucide dans son héritage oriental et de montrer que les questions qui se posèrent aux rois séleucides pour le contrôle de leur territoire avaient déjà été posées, en partie, aux Grands Rois³. En 1993, l'ouvrage d'A. Kuhrt et de S. Sherwin-White fut conçu comme une rupture dans l'historiographie du royaume séleucide. Les deux auteurs y défendaient en effet l'idée d'une inscription délibérément orientale du royaume. Sorte d'« empire du milieu », celui-ci aurait trouvé son centre dans le Croissant fertile et son équilibre interne dans une collaboration ouverte entre le pouvoir gréco-macédonien et les élites indigènes⁴. Surtout, selon A. Kuhrt et S. Sherwin-White, le pouvoir séleucide aurait contrôlé les satrapies iraniennes et d'Asie centrale jusqu'au I^{er} siècle. S'il ne modifiait en rien la présentation de l'administration et de l'organisation du pouvoir proposée par E. Bickerman il y a plus de soixante ans et qui demeure aujourd'hui encore la synthèse de référence⁵, l'intérêt de cet ouvrage tient, selon nous, à sa façon d'aborder délibérément le royaume séleucide en termes d'espaces et de territoires, établissant ainsi un lien entre la définition du territoire royal et la nature du pouvoir séleucide.

Il faut cependant replacer les travaux récents sur le royaume séleucide dans un cadre plus large, celui d'un renouveau de la réflexion sur le pouvoir royal à l'époque hellénistique. Tout récemment, la période de transition de la fin du IV^e siècle, si importante pour la définition des différents pouvoirs royaux, a fait l'objet d'un important colloque initié par P. Briant et Fr. Joannès⁶. Mais ce sont aussi plusieurs monographies qui ont permis d'exposer les résultats, parfois discutés, des travaux récents. On pense notamment, pour le royaume lagide, aux synthèses de W. Huss et de G. Hölbl⁷. Dans le domaine institutionnel, il faut souligner l'importance particulière qu'a pu avoir il y a une dizaine d'années le livre de M. Hatzopoulos, *Macedonian Institutions under the Kings*. M. Hatzopoulos y renouvelait la conception du royaume de Macédoine en proposant notamment une nouvelle lecture

2. Dans ce sens : WILL, GOUKOWSKY, MOSSÉ, 1993, p. 447-449. Mais c'est un thème qui parcourt l'historiographie du monde hellénistique, notamment les travaux de W. W. Tarn (TARN, 1951, p. 4-5 par exemple) ou même ceux M. Rostovtzeff (ROSTOVZEFF, 1989 [1941], p. 301-308, par exemple). En aucune façon on ne veut suggérer pourtant que ces ouvrages seraient désormais dénués d'intérêt. Tout historien de l'époque hellénistique doit au contraire reconnaître qu'un ouvrage comme celui de M. Rostovtzeff, par son ambition intellectuelle, reste admirable à plus d'un titre. Mais, pour aborder le royaume séleucide, il nous semble possible et souhaitable d'abandonner, au moins dans un premier temps, l'idée d'une faiblesse structurelle insurmontable et celle de l'inéluctable décadence de ce royaume.

3. BRIANT, 1996 dans son ensemble, BRIANT, 1990 et, plus particulièrement sur la notion de continuité : BRIANT, 1982e. Pour l'Asie Mineure, la période de la transition du pouvoir achéménide aux pouvoirs gréco-macédoniens est étudiée dans DEBORD, 1999 et Briant, 2006b.

4. KUHRT, SHERWIN-WHITE, 1993.

5. BICKERMAN, 1938b.

6. BRIANT, JOANNÈS, 2006 mais déjà DEBORD, 1999.

7. HÖBL, 1994 et HUSS, 2001.

des rapports entre le pouvoir royal et les cités⁸. Toujours dans le domaine des institutions royales, mais dans le champ géographique de l'Asie hellénisée, on sait combien l'étude d'I. Savalli-Lestrade sur les *Philoï* royaux a permis de mieux définir la place des entourages dans l'exercice et dans l'expression du pouvoir, tout particulièrement pour les royaumes séleucide et attalide⁹. Enfin, en abordant la question de l'idéologie royale hellénistique, de sa construction et de son expression, à travers notamment l'étude du culte royal, des pratiques de chancellerie ou des politiques évergétiques, les travaux de B. Virgilio¹⁰ ou ceux de Kl. Bringmann¹¹ ont développé un champ de recherche qui, s'il n'était pas neuf, appelait ces bilans documentaires et ces synthèses. Il est désormais possible de mieux définir les différents niveaux d'expression de l'idéologie royale, mais aussi de percevoir les différences de pratiques entre les royaumes.

Mais c'est l'analyse de l'économie royale qui, ces toutes dernières années, aura sans doute connu le renouvellement le plus notable. L'ouvrage de J. Manning, *Land and Power in Ptolemaic Egypt*¹², a ainsi montré que le royaume lagide ne pouvait plus être considéré comme le modèle abouti d'une économie centralisée et intégrée qu'il serait facile d'opposer, sur ce point comme sur d'autres, au royaume séleucide. La complexité symétrique de l'économie du royaume séleucide, sa part de nouveauté comme l'importance de l'héritage des pratiques achéménides, a par ailleurs été bien mise en évidence par plusieurs colloques consacrés à l'économie hellénistique et à ses mutations¹³. Enfin, il faut bien sûr évoquer la synthèse récente de G. G. Aperghis, *The Seleucid Royal Economy*, ne serait-ce que parce que l'auteur y défend une approche quantitative et une analyse résolument moderniste qui ne peuvent que soulever la discussion et le débat¹⁴.

La réflexion que nous proposons dans cet ouvrage se nourrit, directement ou à titre de comparaison, de ces travaux et du contexte historiographique qu'ils ont contribué à constituer. Mais elle prend aussi appui sur une meilleure connaissance de l'histoire régionale de l'espace séleucide. On rappellera en particulier le développement des travaux consacrés au royaume parthe ou aux royaumes

8. HATZOPOULOS, 1996. Pour le royaume attalide, la question des rapports du pouvoir royal avec les cités a été abordée notamment par I. Savalli-Lestrade : SAVALLI-LESTRADÉ, 2001b. Du point de vue civique, ces questions sont aussi au cœur des travaux de Chr. Habicht sur Athènes et de Ph. Gauthier sur les institutions civiques à l'époque hellénistique : HABICHT, 2000a et GAUTHIER, 1983, 1984, 1989, 1993, 1994, 1995, 1996. Les rapports entre les sanctuaires d'Asie Mineure et les pouvoirs royaux ont fait l'objet d'une étude récente : DIGNAS, 2002.

9. SAVALLI-LESTRADÉ, 1998a. On faut aussi mentionner l'ouvrage de Ch. Carsana (CARSANA, 1996), en dépit des critiques qui lui ont été adressées. Cf. SAVALLI-LESTRADÉ, 1998b. Notons aussi, dans le même domaine, plusieurs études récentes sur les reines hellénistiques et, notamment, sur les reines séleucides : BIELMAN-SÁNCHEZ, 2003 et SAVALLI-LESTRADÉ, 2003a.

10. VIRGILIO, 2003.

11. BRINGMANN, VON STEUBEN, 1995 et BRINGMANN, 2000, 2001, 2004.

12. MANNING, 2003.

13. On lira, à propos du royaume séleucide, l'ensemble du colloque tenu en deux temps à Lille et à Orléans dans CHANKOWSKI, DUYPAT, 2004 et les différentes contributions du colloque de Saint-Bertrand-de-Comminges dans DESCAT, 2006b. Sur l'économie hellénistique en général, il faut bien sûr rappeler les colloques de Liverpool : ARCHIBALD *et al.*, 2001 et ARCHIBALD, DAVIES, GABRIELSEN, 2005.

14. APERGHIS, 2004.

situés aux marges immédiates du monde hellénisé, comme la Characène ou la Commagène¹⁵. L'inscription locale ou régionale du pouvoir séleucide a pu aussi être éclairée par un certain nombre d'études consacrées aux grands ensembles régionaux qui, à un moment ou à un autre, furent intégrés au royaume séleucide. C'est vrai de la Syrie hellénistique, grâce aux travaux de M. Sartre¹⁶, ou des cités d'Asie Mineure sous le règne d'Antiochos III grâce à l'étude de J. Ma¹⁷. Mais ce constat vaut également pour la Babylonie hellénistique ou les régions d'Asie centrale¹⁸. Ces travaux se sont nourris du développement des recherches archéologiques qui, de la Syrie à l'ancienne Bactriane, ont largement contribué au cours des quinze dernières années à une meilleure compréhension des évolutions de la structure territoriale séleucide. Dans le même temps, par la publication de nouvelles lettres royales ou de documents civiques, le patrimoine scientifique s'est aussi enrichi d'inscriptions importantes qui ont conduit à préciser ou à réviser notre appréhension du fonctionnement institutionnel du royaume¹⁹. Enfin, il faut ajouter que l'ensemble de ces problématiques a été profondément renouvelé par les études sur le monnayage séleucide²⁰. Celles-ci trouvent aujourd'hui une expression générale, et une synthèse d'une richesse remarquable, dans l'ouvrage d'A. Houghton et de C. Lorber²¹.

L'historiographie récente a donc abordé, directement ou non et sous des angles très divers, la question du pouvoir séleucide, à l'échelle des régions, comme à celle de l'ensemble du royaume. De l'Égée à l'Indus et du golfe Persique au Caucase, la diversité du territoire et les dimensions du royaume sont en effet des éléments essentiels de l'analyse du pouvoir séleucide, de sa mise en place et de son évolution. Cette diversité géographique, ethnique et politique appelait des réponses complexes d'un pouvoir royal qui, de ce point de vue, fut confronté à une tout autre réalité que les autres royaumes hellénistiques. Les titulatures des Grands Rois achéménides, en déclinant la liste des pays soumis aux Perses, soulignaient les dimensions et la grande diversité de l'empire et exprimaient dans le même temps une vision centrale de l'espace impérial. Elles définissaient en somme ce qu'était l'empire aux yeux du Grand Roi, un espace à la fois subjectif et politique²².

15. Par exemple : WIESEHÖFER, 1998c et DABROWA, 1998. Sur le royaume de Characène : SCHUOL, 2000. Sur la Commagène et l'Arménie hellénistiques : FACELLA, 2006.

16. SARTRE, 2001, notamment p. 67-468. Le colloque tenu à Tours sur la Syrie hellénistique témoigne du renouveau des études sur cette région à l'époque hellénistique : cf. SARTRE, 2003.

17. MA, 1999b qui s'inscrit, en partie, dans la continuité des travaux de J.-M. Bertrand. Cf. BERTRAND, 1985.

18. Sur la Babylonie, il faut rappeler l'importance de l'ensemble des travaux de R. J. Van der Spek. Sur l'Asie centrale, on citera notamment : HOLT, 1999 ; LERNER, 1999, BERNARD, 1999 et GARDIN, 1998. Les recherches archéologiques dans la région du golfe Persique ont donné lieu à de nombreuses études dans les années 1990. À titre d'exemple : INVERNIZZI, SALLES, 1993 et FINKBEINER, 1993.

19. Pour le royaume séleucide, on citera par exemple le *prostagma* royal pour la nomination de Nikanôr en Asie Mineure cistaurique : Insc. 29 et Insc. 139 ou, très récemment, la publication du *prostagma* de Séleucos IV pour la nomination d'un responsable des sanctuaires en Koilè-Syrie et Phénicie : Insc. 151bis. Pour un bilan sur l'épigraphe de l'Asie Mineure hellénistique : MA, 2000a.

20. Notamment les travaux de G. Le Rider : LE RIDER, 1999b et LE RIDER, CALLATAÏ, 2006. On peut penser aussi aux contributions d'O. Bopéarachchi, en particulier BOPEARACHCHI, 1991, 1994 et 1999.

21. HOUGHTON, LORBER, 2002. On lira tout de même l'opinion réservée d'O. Bopéarachchi sur certaines attributions en Asie centrale : BOPEARACHCHI, 2004.

22. BRIANT, 1996, p. 192.

Au début de l'Empire romain, les *Res Gestae* devaient remplir une fonction similaire en énumérant les régions conquises et dominées par Auguste²³. Mais l'absence, dans le contexte séleucide, de ce type de titulatures ou de listes de peuples soumis²⁴ explique que l'on se soit relativement peu intéressé aux modes d'intégration des différentes entités qui constituaient le royaume séleucide. Sans doute, les historiens hellénistes eurent-ils aussi tendance à négliger l'épaisseur du royaume pour en privilégier la frange civique d'Asie Mineure. Comme les Grands Rois, les rois séleucides furent pourtant confrontés à cette contradiction entre l'imposition d'une autorité unique sur un territoire immense et l'existence, à l'échelon local ou régional, d'entités culturelles et politiques très diverses qui, pour nombre d'entre elles, aspiraient à une indépendance par rapport au pouvoir central. C'est par la prise en compte de cette diversité que l'on peut se donner les moyens de comprendre les formes complexes et variées de domination du pouvoir central. S'esquisse ainsi pour le royaume séleucide la dialectique fondamentale d'une tension entre des dynamiques régionales et centrifuges, et, par ailleurs, l'effort de contrôle, d'intégration et d'exploitation exercé par le centre, à son profit.

Il fallait donc que le pouvoir séleucide puisse encadrer et administrer cette diversité. Dans *L'Inventaire du monde*, Claude Nicolet débutait sa réflexion sur les rapports entre géographie et politique aux origines de l'Empire romain en soulignant que « pour fixer les frontières de leur empire, il fallait que les Romains aient une certaine vision de l'espace géographique, de ses dimensions, de la portion qu'ils occupaient ». Et il ajoutait qu'ils avaient à « en devenir ou en rester les maîtres, dominer les distances écrasantes, en connaître et exploiter les ressources, recevoir les informations et transmettre des ordres d'un bout à l'autre de l'empire²⁵ ». Ce sont sans doute là des impératifs qui s'imposaient à tout pouvoir de type impérial. Telles étaient en tout cas les exigences que devaient affronter également les rois séleucides. La conquête et, plus encore sans doute, le contrôle, l'exploitation et l'administration de territoires supposaient une représentation de l'espace impérial par le pouvoir central, et surtout les moyens militaires et administratifs d'un encadrement durable du territoire. L'étude des rapports entre le pouvoir royal et l'espace sur lequel il s'exprimait exige ainsi une analyse précise de cette armature de pouvoir séleucide, de son fonctionnement comme de ses évolutions. On verra par exemple que cette armature reposait certes sur des charges administratives, sur des relais locaux du pouvoir, mais qu'elle prenait aussi appui sur un réseau de routes, de colonies et de forteresses qu'il faut tenter de mettre au jour si l'on veut en comprendre le fonctionnement.

L'étude de l'encadrement administratif est au cœur de deux ouvrages essentiels dans l'historiographie du royaume séleucide : le livre d'E. Bickerman, *Institutions*

23. NICOLET, 1988, p. 27-40.

24. L'inscription du *Cylindre de Borsippa* en Babylonie présente pourtant ce type de titulature, mais il s'agit d'une titulature babylonienne traditionnelle et non d'une « création » séleucide qui exprimerait un point de vue nouveau des rois macédoniens sur l'espace oriental. Notons, en outre, que l'énumération des régions soumises est trop abstraite pour ne pas être avant tout une formule rhétorique à ne pas prendre au sens littéral, même si elle s'inscrit assez largement dans la tradition babylonienne. Sur cette inscription : WEISSBACH, 1911 ; KUHRIT, SHERWIN-WHITE, 1991 et 1993 p. 36-37 et BRIANT, 1994a, p. 459-463.

25. NICOLET, 1988, p. 9.

des Séleucides²⁶ et le second volume de *Die Strategie in der hellenistischen Zeit* d'H. Bengtson²⁷. Avec des ambitions différentes mais complémentaires ces travaux ont légitimement constitué le socle du savoir sur l'administration séleucide. La découverte de nouveaux documents, mais aussi l'émergence de problématiques nouvelles fondées sur la prise en compte de la diversité du territoire royal et sur une plus grande sensibilité aux évolutions de cette structure administrative, conduisent aujourd'hui à aborder de nouveau ce thème en l'intégrant à une analyse des formes de contrôle du territoire royal. Se pose notamment la question de la capacité d'adaptation de l'armature de pouvoir selon les niveaux et les formes d'autonomie des entités locales, qu'il s'agisse de cités, d'*ethnè* ou de dynastes. Mais le point essentiel, le cœur de la réflexion, demeure la nature de la construction territoriale séleucide. Les rois séleucides parvinrent-ils, à certains moments de leur histoire du moins, à construire une entité intégrée et cohérente ou, au contraire, ces rois ne furent-ils que l'incarnation d'un pouvoir parasite, incapable d'intégrer durablement les régions de leur royaume à un ensemble unitaire et, pour tout dire, étatique?

Une analyse de l'administration et de l'organisation territoriale séleucide implique naturellement un point de vue central. Le risque est de prendre les discours du pouvoir pour une description de la réalité des rapports établis avec les communautés locales et de n'être pas suffisamment sensible aux fractures internes. En aucune façon il ne s'agit de tenir un propos militant en soulignant à toute force l'efficacité et la cohérence de l'emprise territoriale séleucide. Les ruptures et les échecs, comme le caractère inabouti de certaines formes de domination sont aussi révélateurs des déséquilibres dans l'organisation territoriale des pouvoirs et des décalages entre le territoire idéologique et le territoire réellement contrôlé par le pouvoir central. La mise au jour de ces déséquilibres et de ces décalages constitue aussi un enjeu historiographique.

On reconnaîtra volontiers que le cadre ainsi défini est large et ambitieux. Ce travail ne se conçoit pourtant pas comme une synthèse générale sur le royaume séleucide, bien que la question des rapports entre le pouvoir royal et son territoire soit au cœur de toute analyse sur ce royaume. Nous avons limité notre champ d'étude à la période 312-129²⁸. La date de 312 qui marquait le début de l'ère séleucide, par le rappel du retour de Séleucos à Babylone, définissait aussi le début d'une mémoire dynastique qui, par l'intermédiaire du calendrier séleucide, fut imposée à l'ensemble du territoire royal. C'est pourquoi il semblait naturel de faire débuter en 312 cette réflexion sur les formes du pouvoir séleucide. Quel événement et quelle date fallait-il choisir pour limiter, en aval, le champ d'étude? La fin de la dynastie et l'agonie du pouvoir séleucide n'avaient de sens ni politique, ni administratif. La date de la paix d'Apamée trouvait plus de justifications, mais choisir 188 laissait entendre que la période immédiatement postérieure s'inscrivait en rupture avec le III^e siècle, et qu'après la bataille de Magnésie le royaume aurait connu un déclin irrémédiable

26. BIKERMAN, 1938b.

27. BENGTON, 1944. Il faut ajouter le travail de MUSTI, 1966.

28. Sauf mention contraire, toutes les dates d'entendent avant J.-C.

et continu, ce qui est un fait contestable. On se privait surtout de l'essentiel de la documentation de Judée, si précieuse pour comprendre et analyser les formes locales de l'encadrement territorial séleucide et les tensions, ou les formes de collaboration, entre le pouvoir royal et les communautés périphériques. La date de 129 marque quant à elle la fin du règne d'Antiochos VII, l'échec de la dernière grande campagne orientale d'un roi séleucide et la perte très symbolique de la Babylonie. Le choix de cette date comme limite *ante* permettait ainsi de percevoir des évolutions importantes entre la fin du IV^e et le dernier tiers du II^e siècle, sans pour autant avoir à intégrer à la réflexion la période du délitement territorial du royaume séleucide, celle où les rois n'étaient même plus les maîtres de l'ensemble de la Syrie et où, par conséquent, les rapports du pouvoir avec le territoire royal ne se posaient plus du tout dans les mêmes termes. Envisager l'ensemble du III^e siècle et l'essentiel du II^e siècle donnait à lire les évolutions et les ruptures dans les formes d'encadrement du territoire, tout en conservant la nécessaire cohérence de l'objet d'étude.

En dépit de leur répartition inégale sur le territoire, les sources épigraphiques sont naturellement au cœur de cette réflexion. Nous avons fait le choix d'établir en fin de volume la liste des inscriptions grecques qui, à un titre ou à un autre, illustrent le fonctionnement de l'administration royale, l'exercice du pouvoir par les rois séleucides ou les rapports avec les communautés locales. C'est pour l'essentiel à cette liste que renvoient les notes du texte lorsque sont évoquées des inscriptions grecques. Mais l'un des apports de l'ouvrage d'A. Kuhrt et de S. Sherwin-White aura été de souligner l'importance des sources autres que grecques dans l'étude du royaume séleucide. Nous avons tenté, autant que possible, de les intégrer à notre réflexion pour échapper au risque d'une lecture qui, fondée sur l'utilisation exclusive des inscriptions d'Asie Mineure, aurait privilégié à l'excès l'espace syro-méditerranéen. Notre ignorance de l'accadien, de l'araméen et des langues iraniennes nous a contraint à prendre appui sur des traductions. L'essentiel des textes babyloniens a ainsi été emprunté au précieux recueil de G. Del Monte²⁹. Parce qu'ils sont souvent moins connus du lecteur helléniste, nous avons fait le choix de les intégrer autant que possible à notre propos en les reproduisant, en traduction, lorsqu'ils étaient utiles à la démonstration.

Ces quinze dernières années, dans le sillage notamment des travaux de G. Le Rider, les recherches sur le monnayage séleucide ont, nous l'avons dit, très largement contribué à renouveler la réflexion sur le royaume séleucide, en précisant les formes et les degrés de son emprise régionale, en permettant aussi de percevoir les modalités et les évolutions de la politique monétaire des rois séleucides. Et c'est bien parce que l'approche numismatique est désormais indispensable à toute réflexion sur le pouvoir séleucide que nous avons eu le souci de convoquer l'essentiel de ces travaux et de les intégrer à notre argumentation, en tentant de présenter les différentes hypothèses lorsqu'il y avait débat.

Ces jalons et ces principes posés, il convient de présenter l'organisation générale de cette étude. Le territoire royal séleucide fut une conquête et non un héritage.

29. DEL MONTE, 1997. Mais déjà SACHS, HUNGER, 1988, SACHS, HUNGER, 1989 et SACHS, 1996.

L'action de Séleucos et d'Antiochos I^{er} au cours des premières décennies du royaume fut essentielle dans la création des limites réelles et idéologiques de ce territoire. C'est cette phase fondatrice qu'il nous a d'abord semblé nécessaire d'analyser plus en détail, en proposant une lecture génétique de l'émergence du royaume séleucide qui puisse montrer la constitution parallèle du pouvoir et du territoire séleucides.

La fixation de l'horizon territorial et idéologique par Séleucos I^{er} et Antiochos I^{er} permettait au pouvoir séleucide de contrôler un territoire très vaste et, nous l'avons dit, très divers. Cette diversité des formes politiques au sein même du territoire royal appelle description et analyse. C'est en effet par l'observation des modalités d'intégration des communautés locales, quel que fût leur statut, que l'on peut percevoir non seulement la nature et l'intensité de la domination royale mais aussi la capacité de certaines de ces entités à construire ou à obtenir, dans le cadre de la souveraineté royale, des formes d'autonomie.

L'exercice du pouvoir royal supposait un encadrement militaire mais il exigeait aussi l'imposition d'une armature administrative qui puisse incarner durablement l'autorité royale. L'étude de ce maillage administratif et celle des charges confiées aux agents royaux doivent permettre de préciser les modalités d'encadrement du territoire royal. C'est à ce prix que l'on peut déceler les inflexions chronologiques dans la structure du pouvoir séleucide. Tout indique en effet que l'administration royale fut régulièrement transformée, réformée et adaptée aux contextes politiques régionaux. Mais c'est surtout parce qu'elles révèlent des changements dans le rapport des rois à leur territoire et, souvent, les difficultés du pouvoir royal qu'il faut savoir repérer ces adaptations. On pense notamment à l'action réformatrice d'Antiochos III qui fut mise en évidence par H. Bengtson et dont, à la lumière de nouveaux documents, il faudra juger de l'ampleur réelle comme du caractère novateur.

Mais la description de l'armature administrative ne suffit pas. Pour envisager et pour comprendre l'exercice du pouvoir royal, il faut aussi s'attacher à saisir la répartition réelle des pouvoirs au sein de la structure administrative et tenter de percevoir, au plus près, les rouages internes de l'administration comme ses rapports concrets avec les communautés locales. On sait par exemple que les déplacements royaux, en abolissant pour un temps la distance entre le centre et la périphérie, avaient pour conséquence non seulement de déformer la structure administrative mais aussi de refonder symboliquement la légitimité royale auprès des entités soumises. L'exercice du pouvoir n'était par ailleurs pas qu'une question de discours ou d'idéologie. À travers les pratiques de prélèvements et de redistribution, l'économie royale constituait aussi un système d'échanges et de flux plus ou moins contraints qui contribuait puissamment à construire le territoire royal et à donner aux rois les moyens de leur pouvoir.

C'est donc bien la complexité des pratiques de pouvoir qu'il faut tenter de cerner si l'on veut, au-delà des discours, définir la capacité des rois séleucides à imposer durablement leurs décisions. À cette condition, on pourra juger de l'emprise réelle d'un pouvoir royal qui, pendant près de deux siècles, dans une alternance de succès et de reculs, d'échecs et de conquêtes, fut une des principales puissances et un acteur essentiel du monde hellénistique.